

SÉANCE extraordinaire

Le 31 août 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 31 août 2016, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Richard Duguay, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Marie-Claire Blais et monsieur le conseiller Luc Legresley

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

160831.202 QUAI DE CHANDLER – DEMANDE AU MINISTRE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler et ses partenaires locaux et régionaux ont amorcé différentes démarches au cours des dernières années afin de dynamiser et diversifier l'activité économique, que ce soit par un appui au développement de l'entrepreneurship, la mise en place d'infrastructures à vocation récréotouristique (ex. : Circuit des Bâtisseurs, Nova Lumina, etc.) et autres infrastructures capable de favoriser les investissements extérieurs dans le développement des activités industrielles et commerciales (ex.: construction du parc industriel) ;

CONSIDÉRANT que la Ville priorise le développement des installations du port de mer de Chandler compte tenu de son importance dans la stratégie de diversification de l'activité économique ;

CONSIDÉRANT que la construction d'une rampe Ro-Ro (roll on – roll off) au coût de 4.5 millions de dollars a permis l'intégration de Chandler au lien maritime exploité par le groupe CTMA entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT que lors d'un appel conférence entre les représentants de la Ville et ceux de Transports Canada tenu le 21 juillet 2016, les représentants de la Ville furent informés que le quai de Chandler serait fermé à compter du 31 décembre 2016 pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT que cette situation, si elle survient, serait

catastrophique pour l'économie de Chandler (perte anticipée à l'été 2017 de 300 000 \$ pour l'économie régionale) ;

CONSIDÉRANT que déjà en 2011, la Ville anticipait ce scénario et demandait entre autres au ministre Denis Lebel par sa résolution numéro 111003.282 de procéder aux réparations requises à cette infrastructure cruciale au développement économique de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler travaille actuellement avec le gouvernement du Québec à développer le port de Chandler ;

CONSIDÉRANT les nombreuses possibilités de développer le port de mer de Chandler dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler s'est engagée dans un processus avec le gouvernement fédéral concernant la prise en charge du quai de Chandler dans le cadre du programme de cession des ports ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Chandler demande au Ministre des Transports du Canada, monsieur Marc Garneau, d'intervenir personnellement dans ce dossier afin que les réparations requises au port de mer soient apportées dans les meilleurs délais permettant ainsi d'assurer le maintien du lien maritime exploité par le groupe CTMA entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2017, le temps pour la Ville poursuive ses négociations avec Transports Canada relativement à la prise en charge du quai de Chandler dans le cadre du programme de cession des ports du gouvernement fédéral;

QUE copies conformes de la présente résolution soient transmises pour appui auprès des personnes suivantes :

Monsieur Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
Monsieur Jean D'Amour, Ministre délégué aux Affaires maritimes
Monsieur Sébastien Proulx, Ministre responsable Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Madame Diane Lebouthillier, députée Gaspésie – Les Îles, Ministre du Revenu national
Madame Nadia Minassian, préfète MRC du Rocher-Percé
Maire des municipalités locales de la MRC du Rocher-Percé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160831.203 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR FINANCER CERTAINES DÉPENSES DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

ATTENDU que la Ville de Chandler désire bénéficier des revenus provenant du transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence dans le cadre de travaux aux infrastructures

d'eau potable et égout et autres travaux afin d'améliorer la sécurité sur les routes Leblanc et Mgr Ross ;

ATTENDU que les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à 566 700 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 août 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-193-2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160831.204 PRÉSENCE DE COYOTES AU CENTRE-VILLE – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA FAUNE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont interpellé la Ville concernant la présence confirmée de coyotes au centre-ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que des coyotes ont également été aperçus à proximité des secteurs résidentiels, de certains terrains de jeu et sur la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT que cette situation suscite de l'inquiétude au sein de la population, particulièrement auprès des familles ayant de jeunes enfants ;

CONSIDÉRANT que les fonctionnaires de la Ville ont informé le ministère concerné, poste de Chandler, de cette situation et des craintes que cela suscitent auprès de plusieurs citoyens ;

CONSIDÉRANT que les agents du Ministère des forêts, de la faune et des parcs mentionnent qu'ils ne peuvent intervenir concernant cette problématique, que les coyotes ne constituent aucun danger et qu'ils finiront bien par retourner en forêt ;

CONSIDÉRANT que cette réponse ne suffit pas à rassurer la population de Chandler, ni les membres du Conseil municipal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler demande au ministère des forêts, de la faune et des parcs d'intervenir dans les plus brefs délais concernant la présence de coyotes à Chandler afin de calmer les inquiétudes au sein de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160831. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gilles Daraïche propose la levée de

l'assemblée à 19h10.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier